

Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'activité commerciale de ELEMENTS LIGHTING SAS, au capital de 15.000 euros, dont le siège social est sis 9 Rue Ambroise Croizat à Croissy Beaubourg 77183 - France, immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 837.980.978, Tél. 01.57.10.03.55 - contact@elements-lighting.fr.

Article 1 - Champ d'application

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Leur objet est de définir les conditions dans lesquelles le Vendeur fournit aux acheteurs professionnels (l'Acheteur ou les Acheteurs) les produits suivants :

- L'intégralité de l'offre ELEMENTS LIGHTING

Les CGV s'appliquent sans réserve ni restriction aux ventes conclues entre le Vendeur et les Acheteurs, quels que soient les stipulations qui peuvent figurer dans les conditions générales d'achat éventuellement établies par les Acheteurs.

Toute commande de Produits implique l'acceptation par l'Acheteur des CGV et des Conditions Générales d'Utilisation du site web du Vendeur pour les commandes via le site internet du Vendeur.

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses contenues dans les présentes CGV ne peut pas être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Vendeur peut convenir avec un Acheteur de conditions de vente particulières dérogeant aux CGV.

Les présentes CGV sont en vigueur pour une durée illimitée, jusqu'aux éventuelles modifications opérées par le Vendeur.

Article 2 - Commandes

2.1 - Modalités de commande

Les commandes peuvent être passées par les Acheteurs auprès du Vendeur par tout moyen.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par l'Acheteur.

Les ventes ne sont définitives, même si elles sont prises par l'intermédiaire de représentants ou employés vendeurs, qu'après acceptation expresse et par écrit par le Vendeur de la commande émise par l'Acheteur. Cette acceptation pourra être matérialisée par l'envoi d'un email, d'un sms ou d'un courrier.

2.2 - Montant minimum

Minimum 1^{ère} commande 600€HT

Minimum commande réassort 250€HT

Franco de port : à 450€HT

Si l'Acheteur souhaite modifier sa commande, sa demande ne peut être prise en considération que si elle parvient par écrit au Vendeur avant l'expédition des Produits et qu'elle est acceptée expressément par le Vendeur.

2.3 - Produits

Elements Lighting se réserve le droit, d'apporter des modifications techniques nécessaire sur ses produits figurant dans le catalogue ou le tarif sans notification préalable. Aussi, nous nous réservons le droit de discontinuer un ou plusieurs produits de notre offre sans notification préalable.

Article 3 - Tarifs

3.1 - Détails du prix

Les Produits et les Services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande ou dans la proposition commerciale spécifique éventuellement adressée à l'Acheteur. Les tarifs sont fermes et non révisables durant toute leur période de validité, indiquée par le Vendeur. Elements Lighting se réserve le droit de revoir son tarif annuellement tout en prenant le soin de communiquer ce dernier préalablement 1 mois avant son entrée en vigueur.

La TVA applicable est la TVA en vigueur au jour de passation de la commande, tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des Produits.

Tout impôt, taxe, droits ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'Acheteur.

Les prix sont entendus en euros et ne comprennent pas :

- Les taxes (hors TVA)

- Le franco de port / minimum réassort est fixé à **450 Euros HT** pour une livraison en France Métropolitaine.

- Si le franco n'est pas atteint, 30€ de port seront ajoutés à la commande (France uniquement)

- L'assurance

- Les frais de douane

3.2 - Escompte

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Vendeur en cas de paiement des Produits commandés avant la date de paiement figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui prévu par les CGV.

Article 4 - Remises et ristournes

En fonction des quantités commandées par l'Acheteur ou livrées par le Vendeur en une seule fois et en un seul lieu ou de la régularité des commandes, l'Acheteur pourra bénéficier de remises et ristournes sur les tarifs pratiqués par le Vendeur.

Article 5 - Modalités de paiement

5.1 - Conditions de paiement

Pour toute commande, l'Acheteur procédera au paiement du prix des Produits commandés par :

- Virement bancaire

- LCRA

Sauf stipulation contraire figurant dans nos confirmations de commandes, nos marchandises sont payables en euros, soit au comptant à réception de la facture, soit 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. L'acquéreur ne sera libéré de ses obligations qu'à réception des fonds par notre banque.

5.2 - Ventes à l'export

Pour les ventes à destination de l'étranger (UE et hors UE), le transfert des risques et des coûts s'effectuera selon l'Incoterm CCI prévu préalablement au moment de l'offre.

Nos conditions de règlement exigent un paiement de la totalité de la somme avant l'expédition de la marchandise soit par SWIFT au compte bancaire désigné, soit par crédit documentaire irrévocable et confirmé par une banque de notre choix.

Les commandes dont le règlement est prévu par crédit documentaire ou garanti par une lettre de crédit, ne seront honorées qu'à réception de la notification de l'ouverture d'un crédit documentaire opérationnel sans condition particulière.

5.3 - Pénalités de retard

En cas de retard de paiement de l'Acheteur, le Vendeur peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance fixée par les présentes CGV entraîne de plein droit, sans formalité ni mise en demeure, dès le jour suivant la date de règlement prévue sur la facture, l'application de pénalités de retard d'un montant égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40 euros sera également due, de plein droit et sans notification préalable à l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une somme complémentaire si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant.

Article 6 - Annulation

Le Vendeur n'acceptera aucune annulation de commandes de la part de l'Acheteur, quel qu'en soit le motif, sauf cas de force majeure.

Article 7 - Livraison

Les produits sont livrés dans un délai de de 3 à 5 jours ouvrés en France Métropolitaine pour les produits en stock à compter de la réception par le Vendeur du bon de commande dûment signé.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Vendeur ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de retard de livraison n'excédant pas un délai de 10 jours. Dans le cas d'un retard supérieur à 10 jours, l'Acheteur pourra demander la résolution de la vente et les comptes éventuellement versés lui seront restitués par le Vendeur.

La responsabilité du Vendeur ne pourra jamais être engagée en cas de retard ou suspension de la livraison si celle-ci est imputable à l'Acheteur ou à un cas de force majeure.

Article 8 - Retours

Les retours de Produits par l'Acheteur doivent faire l'objet d'un accord formel avec le Vendeur et tout Produit retourné au Vendeur sans son accord ne donnera lieu à l'établissement d'aucun avoir.

Les frais ainsi que les risques des retours sont à la charge exclusive de l'Acheteur.

Aucun retour ne sera accepté après un délai de 7 Jours suivant la date de livraison.

Les Produits doivent être retournés au Vendeur dans l'état où il les a livrés et avec leurs emballages d'origine.

Tout retour et reprise acceptés par le Vendeur entraîne l'octroi d'un avoir au profit de l'Acheteur, après vérification de la qualité et la quantité des Produits.

Les avoirs sont valables 6 mois et ne sont pas remboursables ils feront l'objet d'une déduction sur la prochaine facture.

Article 9 - Emballages

Les emballages sur lesquels figure la marque et/ou le nom du Vendeur ne peuvent être utilisés que pour les Produits et en aucun cas pour des produits qui ne sont pas les siens.

Article 10 - Transfert de propriété

Le vendeur se réserve un droit de propriété sur les Produits vendus à l'Acheteur jusqu'au paiement complet du prix, même après livraison, lui permettant d'en reprendre possession. Le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits sera réalisé dès acceptation du bon de commande par le Vendeur, quelle que soit la date à laquelle interviennent le paiement et la livraison.

L'Acheteur s'engage donc à faire assurer à ses frais les Produits commandés au profit du Vendeur, jusqu'au paiement intégral du prix et au transfert complet de propriété et à le justifier au Vendeur lors de la livraison. A défaut de justificatif, le Vendeur a la possibilité de retarder la livraison jusqu'à la présentation du justificatif.

Article 11 - Responsabilité - Garantie

11.1 - Garantie

Les Acheteurs bénéficient de la garantie légale d'éviction et des vices cachés.

Les Produits fournis par le Vendeur sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois à compter de leur réception par l'Acheteur.

La seule obligation qui incombe au Vendeur au titre de cette garantie est, selon son choix, le remplacement ou la réparation du Produit ou de l'élément reconnu défectueux, sauf si ce mode de dédommagement s'avère être impossible ou disproportionné. L'Acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnisation en cas d'immobilisation du Produit dans le cadre de l'application de cette garantie.

La garantie ne joue pas pour les vices apparents, les défauts et détériorations causées par l'usure naturelle due à une utilisation normale du Produit ou par une utilisation inappropriée du Produit par l'Acheteur. Elle ne joue pas non plus pour les dommages causés par des événements de force majeure, tels que notamment mais non limitativement intempéries, tremblements de terre, guerre, incendies, grèves...

Aucune garantie ne pourra s'appliquer à défaut de règlement intégral des sommes dues par l'Acheteur au Vendeur.

Notre responsabilité se limite au remplacement ou à la réparation du produit concerné.

11.2 - Limitation de responsabilité

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde, intentionnelle ou dolosive. Dans tous les autres cas, la responsabilité du Vendeur ne pourra jamais être recherchée ni engagée par les Acheteurs.

Les Acheteurs garantissent et indemnisent les éventuelles actions en responsabilité contre le Vendeur par des tiers au contrat.

En toute hypothèse, la responsabilité du Vendeur, si elle est engagée, ne pourra dépasser la valeur des Produits objet du contrat conclu avec l'Acheteur.

Article 12 - Droit applicable – Litiges – Traitement des réclamations - Médiation

Droit applicable : Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents.

Traitement des réclamations : Pour toute réclamation vous pouvez contacter le service clientèle aux coordonnées mentionnées en préambule des présentes conditions.

Attribution de juridiction : Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Meaux nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

En cas de difficulté survenant à l'occasion de la commande ou de la livraison des articles vendus sur le Site, le Client s'adressera en priorité à ELEMENTS LIGHTING pour rechercher une solution amiable. Le Client a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Nonobstant ce qui précède, en cas de litige, conformément au règlement n° 44/2001 du 22 décembre 2000 :

- Le Client peut saisir soit le tribunal du lieu où il est domicilié, soit les tribunaux français,
- ELEMENTS LIGHTING pourra saisir le tribunal du lieu où le Client est domicilié.

Médiation des litiges de consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, le Client peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation. En l'espèce, le médiateur désigné est

Médicys

73 boulevard de Clichy, 75009 Paris

Plateforme de Règlement en Ligne des Litiges :

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges a été mise en place par la Commission Européenne, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

Elements Lighting
PARIS

